

Conseil d'administration du CCAS

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE - ANALYSE DE LA PRATIQUE DES EQUIPES AUTONOMIE ET DIRECTRICES DE CRECHES.

Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité d'accompagnement des usagers et du renforcement des compétences professionnelles, une démarche d'analyse de la pratique est mise en place à destination des équipes du Service Autonomie et des directrices de crèches.

Cette démarche vise à :

- Offrir un temps sécurisé d'expression et de réflexion aux professionnels.
- Favoriser la prise de recul sur les situations complexes.
- Harmoniser les pratiques entre services et renforcer la cohérence de l'accompagnement.
- Soutenir les encadrants dans leurs responsabilités managériales et décisionnelles.
- Contribuer au bien-être et à la qualité de vie au travail des agents.

L'intervention se déroulera sur deux journées consécutives, comprenant 4 séances d'analyse de la pratique, chacune adaptée aux spécificités du public visé.

1. Directrices de crèche

Objectifs spécifiques :

- Travailler sur la posture d'encadrement et la gestion des équipes autonomes.
- Partager les problématiques liées à la conduite du changement et à la communication interne.

2. Équipe ESA (Équipe Spécialisée Alzheimer) & Équipe de la Résidence Autonomie

Objectifs spécifiques :

- Analyser collectivement des situations d'accompagnement complexes.
- Renforcer les pratiques en matière d'accompagnement psycho-social.
- Favoriser la coopération entre professionnels de différents champs d'intervention.

3. Responsables intermédiaires (Responsables de secteur, Infirmières coordinatrices)

Objectifs spécifiques :

- Approfondir la posture managériale en contexte d'équipes autonomes.
- Identifier les leviers de soutien aux équipes dans l'exercice de leurs missions.
- Travailler sur la communication ascendante et descendante.

4. Intervenants à domicile (AVS, aides-soignants)

Objectifs spécifiques :

- Mettre en discussion des situations rencontrées à domicile.
- Promouvoir une réflexion partagée sur les pratiques professionnelles.
- Consolider les outils de prévention de l'épuisement et de gestion du stress.

Les séances seront animées par La Croisée des chemins, représentée par Sylvie Pliszczak qui accompagnera les équipes, comme l'intervenante, et qui ont souhaité prolonger le travail engagé en 2026. 4 séances par groupe seront programmées en 2026 pour un montant de 900 euros /jour soit 450 euros par séance.



Un bilan qualitatif sera réalisé à l'issue du cycle de séances pour évaluer l'impact de la démarche et proposer, si pertinent, une reconduction ou une extension du dispositif.

Il est proposé au Conseil d'Administration de valider les propositions financières et d'autoriser le Président ou son représentant à signer le renouvellement de la convention de partenariat avec Madame PLISZCZAK Sylvie.